



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale des jeunes

Question au Gouvernement n° 1560

Texte de la question

SANTÉ MENTALE DES JEUNES

Mme la présidente . Avant de lui donner la parole, je suis heureuse, en votre nom à tous, de souhaiter la bienvenue à M. Alim Latrèche, devenu député de la 1e circonscription de l'Isère le 27 mars dernier en remplacement de Mme Camille Galliard-Minier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.*)

M. Alim Latrèche . Madame la ministre de la santé, depuis maintenant deux mois, j'ai l'honneur de siéger dans cette assemblée pour représenter les habitants de la 1e circonscription de l'Isère. Je veux leur dire ma reconnaissance pour leur confiance et mon engagement total à porter ici, avec sincérité et détermination, les préoccupations du quotidien qu'ils me confient.

La santé mentale des jeunes est devenue une urgence nationale.

Cette année encore, vous avez fait de la santé mentale une grande cause nationale et nous vous en remercions. Pourtant, les chiffres témoignent d'une réalité toujours alarmante : depuis 2019, les hospitalisations pour tentative de suicide ont augmenté de 76 % chez les 20-24 ans, et de 118 % chez les 10-14 ans.

Derrière les chiffres se cachent des vies fragilisées, des familles épuisées, des jeunes qui décrochent, des soignants à bout de souffle. En effet, nos jeunes ont grandi dans un contexte de crises successives, de pression sociale et de surexposition aux réseaux sociaux. Beaucoup souffrent d'un mal-être profond, souvent dans le silence.

Partout dans le territoire, les professionnels alertent. Il faut parfois compter plusieurs mois avant d'obtenir un rendez-vous en pédopsychiatrie. Dans certains départements, des familles doivent parcourir des dizaines de kilomètres pour accéder à une consultation spécialisée. Les centres médico-psychologiques sont saturés, les lits ferment et les personnels soignants manquent.

Ma question est simple : quelles mesures concrètes le gouvernement entend-il prendre pour garantir à chaque jeune, partout sur le territoire, un accès rapide, effectif et équitable à un accompagnement en santé mentale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Corentin Le Fur applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, *ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées* . La santé mentale, en particulier celle des jeunes, est une urgence nationale mais aussi internationale. J'ai pu, lors de l'Assemblée mondiale de la santé qui s'est tenue ces deux derniers jours, échanger avec de nombreux ministres de la santé. Ils m'ont confirmé la place prédominante de ce sujet dans leurs pays. La santé mentale des jeunes garçons, pour lesquels les taux de suicide augmentent partout, est particulièrement préoccupante.

Nous devons y prendre garde.

C'est une urgence pour notre société – une urgence de notre société. Il est de la responsabilité du gouvernement et plus singulièrement de la ministre de la santé que je suis, mais aussi de chacun d'entre nous, de prendre soin de nos jeunes.

Le gouvernement agit, en premier lieu par des mesures financières. Le budget qui y est consacré a augmenté de 44 % en 2025 et s'élève à 13 milliards. Plus de 300 projets dédiés à l'amélioration de la santé mentale des enfants et des adolescents sont financés. Les centres médico-psychologiques sont renforcés. Le dispositif des maisons des adolescents est généralisé dans tout le territoire. Nous avons permis aux jeunes d'accéder directement à un psychologue dans le cadre de Mon Soutien psy. Les résultats sont au rendez-vous puisque le nombre de consultations a considérablement augmenté. Nous devons poursuivre nos efforts en ce sens.

Mes services et ceux de mon collègue Édouard Geffray ont pris un virage radical dans le travail de prévention et s'attellent ainsi à développer les compétences psychosociales des enfants et des jeunes. De nombreux parlementaires sont engagés sur ce terrain pour lutter contre l'usage des écrans ou l'addiction aux réseaux sociaux qui ont une grande part de responsabilité dans l'altération de la santé mentale des jeunes, ce qu'attestent toutes les études scientifiques. La santé mentale a été érigée grande cause nationale pour 2025 et vous êtes invités à participer, le 2 juin, au bilan qui en sera dressé ainsi qu'à la définition des perspectives pour 2026.

Données clés

Auteur : [M. Alim Latrèche](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1560

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 mai 2026